

L'Africa romana

Mobilità delle persone e dei popoli,
dinamiche migratorie, emigrazioni ed immigrazioni
nelle province occidentali dell'Impero romano

Atti del XVI convegno di studio
Rabat, 15-19 dicembre 2004

A cura di Aomar Akerraz, Paola Ruggeri,
Ahmed Siraj, Cinzia Vismara

Volume primo



Carocci editore

Volume pubblicato con il contributo finanziario di

 Fondazione Banco di Sardegna



CAMERA DI COMMERCIO
INDUSTRIA ARTIGIANATO
E AGRICOLTURA
SASSARI



Dottorato di ricerca: "Il Mediterraneo in età classica. Storia e culture".

1^a edizione, novembre 2006
© copyright 2006 by
Carocci editore S.p.A., Roma

Finito di stampare nel novembre 2006
dalle Arti Grafiche Editoriali srl, Urbino

ISBN 88-430-3990-3

Riproduzione vietata ai sensi di legge
(art. 171 della legge 22 aprile 1941, n. 633)

Senza regolare autorizzazione,
è vietato riprodurre questo volume
anche parzialmente e con qualsiasi mezzo,
compresa la fotocopia,
anche per uso interno o didattico.

Abdellatif Rhorfi

Les traits majeurs de l'immigration romaine en Tingitane

L'annexion de la Maurétanie Tingitane par l'empereur Claude en 42-45 ap. J.-C. marqua chronologiquement le début de l'époque romaine dans l'histoire de cette partie de l'Afrique du Nord. Elle entraîna sur le court terme, et c'est une évidence, le déplacement d'une population composée en majorité de militaires pour assurer le bon déroulement de l'organisation administrative de la nouvelle province africaine et y tenir garnison¹.

L'intégration par ailleurs de cette province à l'Empire romain ne constitue pas un *terminus post quem* de l'arrivée en Tingitane d'éléments romains ou romanisés ni la mainmise de Rome sur certains parties de son territoire. À l'époque où elle s'appelait encore la Maurétanie occidentale, elle a été effectivement jalonnée de qua-

1. Les plus anciens témoignages attestant la présence militaire romaine en Tingitane datent respectivement de 57 ap. J.-C. et de 88 ap. J.-C. Elles consistent essentiellement en une inscription gravée sur un monument de *Volubilis* (*IAMar.*, *lat.*, 498) construit sous Néron, et un diplôme de *Banasa* (*IAMar.*, *lat.*, 234). Selon J. BOUBE, *Sala: notes d'épigraphie*, «BAM», 12, 1979-80, p. 112-8, l'épithaphe découverte à *Sala* (dans *AE*, 1983, 00996) d'un soldat de la *cohors 1 Lemavorum*, qui est par ailleurs mentionnée dans le diplôme de *Banasa* cité *supra*, pourrait dater de 50 ap. J.-C. et constituer ainsi le plus ancien document témoignant de l'implantation militaire romaine en Maurétanie Tingitane.

Qu'on accepte ou qu'on remette en doute la datation de cette inscription funéraire, qui ne contient pas, il est vrai, des éléments permettant de la dater avec assurance, elle ne change rien au fait que l'arrivée des soldats dans la nouvelle province au moment de l'annexion et même peu de temps avant est une évidence dont on peut faire l'économie. Car on ne peut pas imaginer que Rome ait procédé à l'organisation administrative de sa nouvelle province sans le soutien de ses unités militaires d'autant que l'une des plus importantes villes du nouveau territoire, *Volubilis*, a fait l'objet d'une attaque perpétrée par les partisans d'*Aedemon* entre 40 et 42 ap. J.-C. à peu près (*IAMar.*, *lat.*, 448) (sur cette datation, cf. D. FISHWICK, *The Annexation of Mauretania*, «Historia», 20, 1971, p. 484 s.).

tre colonies romaines. L'une d'elles fut fondée entre 38 et 36 av. J.-C.². Les trois autres, *Zilil*, *Banasa* et *Babba*, furent déduites par Auguste pour installer ses nombreux vétérans démobilisés après la bataille d'*Actium*³. Étant donné leur fondation dans une région située *extra fines imperii*, ces quatre colonies romaines avaient été rattachées administrativement à la Bétique par Auguste⁴, avant qu'elles n'aient réintégré juridiquement leur territoire lorsque celui-ci se transforma en province romaine.

La création de ces quatre colonies en Maurétanie occidentale avant son annexion prouve donc *a priori* la présence d'une population originaire du monde romain. S'il paraît facile de déduire que celle-ci ne comprenait dans ses rangs que des vétérans, qui bénéficiaient du droit de s'installer dans les trois colonies augustéennes qui leur étaient réservées, c'est parce qu'on connaît bien le mobile qui incitait Auguste à les déduire. Or, dans le cas de *Tingi*, on serait réduit complètement aux conjectures s'il n'y avait pas les monnaies aux légendes latines frappées par *Tingi* à une époque antérieure au règne de Caligula. L'étude onomastique des huit nomenclatures gravées sur ces monnaies a révélé que leurs porteurs pouvaient être des commerçants romano-italiens ou romano-hispaniques. Leur identification comme tels ne s'appuie pas uniquement sur une analyse onomastique; elle tient compte aussi du contexte historique général lié à l'établissement des relations commerciales entre la Maurétanie occidentale et le monde romain depuis la fin du II^e siècle av. J.-C. au moins⁵. La permanence de ces

2. DIO. CASS., XLVIII, 45, 2-3, a fait allusion à l'octroi de la *civitas Romana*, en bloc, aux habitants de *Tingi* par Octavien entre 38 et 36 av. J.-C. L'attribution du statut colonial à la ville maurétanienne par le *Triumvir* a eu lieu à la même date. C'est ce qu'ont permis de déduire raisonnablement l'étude des nomenclatures latines gravées sur les monnaies de *Tingi* ainsi que la situation géographique de la ville qui représentait aux yeux de Rome un intérêt stratégique dont elle voulait tirer profit pour garantir la sécurité de ses provinces espagnoles, en particulier celle de la Bétique. Cf. à ce sujet A. RHORFI, *La contribution de la numismatique à la connaissance de la date de la fondation coloniale de Tingi*, dans *L'Africa romana* XIV, p. 2147-62.

3. Sur la fondation de ces trois colonies augustéennes: PLIN., *nat.*, V, 2-6. Sur leur titre de colonie: *IAMar., lat.*, 126 et 128 pour *Banasa*; *AE*, 1987, 1130 pour *Zilil*.

4. Un passage de PLIN., *nat.*, V, 2, mentionnant le rattachement administratif de *Zilil* à la Bétique sous Auguste, a permis de déduire que les trois colonies voisines, *Babba*, *Banasa* et *Tingi*, le furent aussi.

5. C'est ce que prouve le matériel céramique et amphorique italique et hispanique daté de la deuxième moitié du II^e siècle av. J.-C. et du I^{er} siècle av. J.-C. trouvé dans différents sites maurétaniens. Voir, par exemple, J.-P. MOREL, *La céramique à*

échanges commerciaux entre les deux régions encourageait, et cela va de soi, certains négociants italiens ou romano-hispaniques à résider temporairement ou durablement dans quelques sites maurétaniens où ils effectuaient leurs transactions commerciales⁶.

Après l'annexion, cette situation a persisté et s'est même accentuée puisque la quantité des produits importés essentiellement d'Italie et des provinces espagnoles a augmenté en des proportions considérables⁷. Dès lors on assiste à une immigration plus importante que par le passé, eu égard non seulement à l'intensité des échanges commerciaux mais aussi à la longue durée de la domination romaine en Tingitane. Autrement dit, des immigrés autres que les commerçants se sont installés également en Tingitane.

Les travaux ayant traité de ce sujet afin d'identifier tous ces immigrés se limitent à deux⁸. Le premier est celui de E. Frézouls

verniss noir du Maroc: une révision, dans *Actes du colloque international de Larache, 8-11 novembre 1989* (Coll. EFR, 166), Rome 1992, p. 217-33; F. MAYET, *Les céramiques à parois fines dans la péninsule ibérique*, Paris 1975, p. 128 et carte n° 2; A. HENARD, *Les fouilles de Dchar Jdid 1977-1980*, «BAM», 14, 1981-82, p. 280; M. PONSICH, *La céramique arétine dans le nord de la Maurétanie Tingitane*, «BAM», 15, 1983-84, p. 139-94; M. HABIBI, *Recherches archéologiques sur le site de Lixus*, Thèse de doctorat, Paris IV, 1995, p. 218; CHR. BOUBE-PICCOT, *Anses de cruches bitronconique à carène basse (type italique de la première moitié du 1^{er} siècle avant J.-C.) découvertes au Maroc*, «BAM», 17, 1987-88, p. 231-62; J. BOUBE, *Les amphores de Sala à l'époque préromaine*, «BAM», 17, 1987-88, p. 184, p. 189 et note 39; et en dernier lieu L. CALLEGARIN, *La Maurétanie de l'ouest et Rome au 1^{er} siècle av. J.-C.: approche amphorologique*, dans *L'Africa romana XIII*, p. 1333-62.

6. RHORFI, *La contribution de la numismatique*, cit., p. 2152-8.

7. Citons, à titre d'exemple, F. MAYET, *Marques d'amphores de Maurétanie Tingitane (Banasa, Thamusida, Volubilis)*, «MEFRA», 90, 1978, p. 357-93; L. P. PUJOL, *La economía de la Mauretania Tingitana y su relación con la Baetica en el Alto Imperio*, dans *L'Africa Romana XIII*, p. 1256-61; M. HABIBI, *Recherches archéologiques sur le site de Lixus*, Thèse de doctorat, Paris IV, 1995, *passim*; H. LIMANE, *Contribution à l'étude des Sigillées d'importation en Maurétanie Tingitane aux 1^{er}-11^e siècles ap. J.-C., étude du matériel de Lixus-Banasa et Tamuda*, Thèse de doctorat, Aix Marseille 1, 1988, *passim*.

8. L'étude de Y. LE BOHEC, *Onomastique et société à Volubilis*, dans *L'Africa romana VI*, p. 339-56, n'est pas prise en compte ici, car le but de ce travail est d'étudier l'onomastique de *Volubilis* dans son ensemble en dressant des listes des *nomina* et *cognomina*, qui doivent être révisées par ailleurs, portés par la population de cette cité. Les mêmes remarques s'appliquent également aux travaux élaborés par F. LÓPEZ PARDO, *Mauritania Tingitana. De mercado colonial púnico a provincia periférica romana*, Thèse de doctorat, Madrid, 1987, pp. 216-53 et 510-62; et J. MARION, *Note sur le peuplement de Tanger à l'époque romaine*, «Hespéris», 35, 1948, p. 125-9; ID., *Note*

qui a conclu de l'étude onomastique d'une famille illustre de *Volubilis*, les *Ocratii*, que l'ancêtre de ces derniers, *L. Ocratius Sena natus*, immigra dans la cité maurétanienne entre les années 20 et 75 ap. J.-C. ou 50 et 85 ap. J.-C.⁹. L'auteur a fondé sa déduction sur la mention de la patrie, *Sena*, de *L. Ocratius* et le lien de parenté qui pourrait exister entre lui et la flaminique de la province, *Ocratiana Ocratii filia*, l'épouse de *M. Valerius Sassius pudens*, personnage connu au I^{er} siècle ap. J.-C.¹⁰. Le second travail élaboré par M. Euzennat s'intéresse, à la différence du premier, à un groupe d'étrangers d'origine grecque et orientale¹¹. L'auteur en a dressé une liste d'après les *cognomina* portés par chaque membre de ce groupe.

L'intérêt de cet inventaire, qui a été affiné par les remarques pertinentes de M. Sartre concernant quelques surnoms identifiés comme orientaux ou syriens alors qu'ils sont répandus dans les régions proches des confins de la province romaine d'Arabie¹², est de mettre en lumière, pour la première fois, le phénomène d'immigration qu'a connue la Tingitane à l'époque romaine.

Cette immigration pourtant n'a pas été l'oeuvre des seuls Grecs ou des Orientaux, dont M. Euzennat a brossé un tableau qu'il faudrait compléter, en raison des nombreuses découvertes épigraphiques intervenues depuis la date de la publication de son article. D'autres immigrés originaires du monde romain ont pris part à ce mouvement. Établir des listes incluant les noms de ces immigrés et

sur le peuplement de Banasa à l'époque romaine, «Hespéris» 37, 1950, p. 157-78; ID., Note sur le peuplement de Sala à l'époque romaine, «Hespéris» 37, 1950, p. 399-427; ID., Note sur le peuplement de Volubilis à l'époque romaine, «BAM» 4, 1960, p. 133-87.

9. E. FRÉZOULS, *Les Ocratii de Volubilis d'après deux inscriptions inédites*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à A. Piganiol*, Paris 1966, I, pp. 233-47. D'après l'auteur, le mot *Sena* gravé sur l'inscription (*IAMar., lat.*, 626) est le nom abrégé de *Sena Iulia* (= Sienne) ou *Sena Gallica* (= Senigallia ou Sinigaglia aujourd'hui), localités situées en Italie.

10. Les éditeurs des *IAMar., lat.*, p. 360, contestent la lecture de cette nomenclature et pensent que les mots *Sena natus*, espacé dans l'inscription (*IAMar., lat.*, 626) par manque d'espace dans le champ épigraphique, forment en réalité un seul mot, *Senatus*, qui est le *cognomen* de *L. Ocratius*.

11. M. EUZENNAT, *Grecs et Orientaux en Maurétanie Tingitane*, «AntAfr», 5, 1971, p. 161-78.

12. M. SARTRE, *Sur quelques noms sémitiques relevés en Maurétanie Tingitane*, «AntAfr», 9, 1975, p. 153-6.

le lieu de leur origine géographique ne suffit pas cependant à rendre compte de ce phénomène d'immigration dans son ensemble. Il serait plus intéressant encore de s'interroger sur les raisons qui poussaient ces immigrés à se fixer en Tingitane pour pouvoir connaître certains aspects de cette immigration.

En feuilletant le recueil des inscriptions latines du Maroc (*IAMar., lat.*), qui est l'unique source d'information pour notre sujet, en plus des derniers numéros de l'*Année Epigraphique* publiant les nouvelles inscriptions trouvées en Tingitane depuis 1980, on réalise que la population allogène qui a élu domicile dans la province maurétanienne se divise en deux groupes distincts. L'un est représenté par des militaires de carrière, l'autre par des immigrants ordinaires. Les critères qu'il faudrait adopter pour identifier les personnes appartenant à l'un ou à l'autre groupe ne sont pas identiques. Ils sont définis en fonction des données onomastiques fournies par les inscriptions. Pour cette raison, il convient de traiter séparément de l'onomastique de chaque groupe d'autant que l'installation définitive des soldats en Tingitane s'explique par des raisons autres que celles de l'immigration d'individus voire de familles n'ayant aucun lien avec l'institution militaire.

I

Les vétérans de l'armée romaine

En leur qualité d'anciens soldats de l'armée romaine, ces vétérans devinrent des colons qui jouaient vraisemblablement un rôle important dans la colonisation militaire de la Tingitane. Ils étaient en quelque sorte les piliers sur lesquels l'administration romaine s'appuyait pour renforcer sa domination sur cette province africaine. Leur présence en Maurétanie occidentale, comme on l'a souligné plus haut, date de l'époque augustéenne. Mais, faute de documents, on ne peut connaître ni les unités militaires qui étaient les leurs ni les noms de quelques uns d'entre eux.

Après l'annexion, cette situation changea. Grâce aux diverses inscriptions mises à jour, il devint possible d'identifier quelques uns de ces colons. On les reconnaît aux diplômes qu'ils reçurent au terme de leur service militaire ou au titre de *veteranus* accolé aux nomenclatures de ceux qui, une fois démobilisés, résidaient en permanence dans la province.

Il est vrai que le nombre des textes épigraphiques se rapportant à ces vétérans est minime puisque le nombre des diplômes mi-

litaires découverts jusqu'à ce jour ou des inscriptions mentionnant le mot *veteranus* est respectivement de trente-quatre et de douze. Cependant les informations qu'ils renferment jettent plus de lumière qu'on ne le croit sur l'ampleur de la colonisation militaire de la Tingitane.

Tout d'abord, les inscriptions. Elles consistent essentiellement en épitaphes et se caractérisent généralement par leur bon état de conservation puisqu'elles nous livrent la dénomination complète de vingt-quatre vétérans sur une trentaine.

1) *Valerius Mocimus Belbaricus vet(eranus)*. Il est mort à l'âge de 60 ans et est mentionné seul sur son épitaphe. (*IAMar., lat., 29*. Epitaphe de *Tingi*).

2) *[Vale]rius Robavus vet(eranus)* et *[Valerius] Cadamus vet(eranus)*. Le premier est mort à l'âge de 70 ans et le deuxième à 80 ans. Ils sont mentionnés sur une seule épitaphe dont les frais sont pris en charge par un affranchi *[E]uthych[ian]us* et peut-être par leurs héritiers *[heredes]*. (*IAMar., lat., 33*. Epitaphe de *Tingi*).

3) *[Aqu]iloni (?) [veteran]o ex decurion[e] Ala Gemellianae du(u)mvirali coloniae Babbensi[s]*. Mentionné seul. (*IAMar., lat., 250*. Epitaphe de *Thamusida*).

4) *Aur(elius) Arruntius ex dec(urione) veteranus*. Il est mort à l'âge de 60 ans et est mentionné seul. (*IAMar., lat., 251*. Epitaphe de *Thamusida*).

5) *L. Nigidius Albanus veteranus*. D'après le testament qu'il a laissé, son épitaphe a été exécutée par les soins de ses héritiers (*Heredes*) et un certain *Val(erius) Corsicus*. (*IAMar., lat., 252*. Epitaphe de *Thamusida*).

6) *M. Val(erius) [e]x dec(urione) Alarius vet(eranus)*. Il a exécuté, en association avec sa femme *[C]assia Rogata*, une épitaphe pour leur fils *M. Val(erius) Rogatus* mort à l'âge de 11 ans. (*IAMar., lat., 480*. Epitaphe de *Volubilis*).

7) *Nomina vetera[norum --]... Aemilius Maternus / Velerius Flav(us) / Sentius Saturninus / Claudius Fuscinus / Clavius Seneca / Aemilius Rufus / Pompeius Capitus / Valerius Rogatus / Fabius Marinus / Helvius Maternus / Valerius Arrenus / Mart[---] / C [...]* [/ / *Valerius Quadratus / Fabius Ianuarius / Valerius Valens Bufuma filius / Sentius Bargbal / Valerius Ianuarius / Valerius [...]*¹³. Il s'agit d'une liste de soldats démobilisés. (*IAMar., lat., 499*. Une liste de vétérans. *Volubilis*).

8) *[---] vet(eranus) Pater Iu[lius]*. Il pourrait s'agir d'une liste de soldats dont l'état très fragmentaire ne permet pas de connaître le nom du vétéran en question. (*IAMar., lat., 500*. Peut-être une liste de soldats. *Volubilis*).

13. Etant donné l'état fragmentaire de la pierre, le nombre de noms des vétérans qui y figurent dépasse largement celui de 19 qu'on a pu relever.

9) *Niger Monimus veteranus*. Il a pris en charge, avec la participation de l'épouse du défunt, *Iulia Cessia*, les frais de l'épithaphe faite pour un certain *Annius Afrinus Abdatis*, sous-officier (*sesquiplicarius*) de l'*alae Hamiorum* mort à l'âge de 45 ans. Ce dernier fut peut-être un compagnon du vétéran *Niger Monimus*. (*IAMar., lat.*, 816. Epithaphe de Sidi Moussa Bou Fri: région de *Volubilis*).

10) *L. App(ius) Sabin(us) veter(anus)*. Il est mentionné seul. (*IAMar., lat.*, 829. Epithaphe d'Ain Schkour: région de *Volubilis*).

11) *Vols(inius?) vet(eranus) ex dec(urione) al(ae) As(turum)*. Le vétéran est mort à l'âge de 40 ans est mentionné seul. (*IAMar., lat.*, 830. Epithaphe d'Ain Schkour: région de *Volubilis*).

12) *G(aius) A (?) Vegetus p(ii) i(n) s(uis) (centurionis) v(eteranus)*. Aucune autre mention ne figure sur cette inscription qui n'a pas été inventoriée par les éditeurs des *IAMar., lat.* (*AE*, 1976, 00788. *Lixus*).

En dépit du nombre limité des vétérans recensés dans cette liste, les renseignements que celle-ci renferment ne sont pas moins intéressantes. Elle nous livre, d'abord, le nom de trois unités militaires auxquelles appartenaient certains vétérans, et permet ainsi de déduire que tous ces soldats démobilisés depuis longtemps, ou du moins une grande partie d'entre eux, ont fait leur service militaire en Tingitane, étant entendu que les trois unités mentionnées faisaient partie des troupes auxiliaires stationnées dans la province de 88 à 116 ap. J.-C. au moins¹⁴.

De plus, elle nous révèle le rôle joué par ces vétérans dans la vie politique des municipes ou des colonies où ils se sont installés d'après l'exemple, le seul, mais non moins significatif, d'un ancien sous-officier, dont le nom est inconnu par ailleurs, qui avait été *duumvir* de la colonie augustéenne de *Babba Iulia Campestris* (voir le n° 3 de la liste citée ci-dessus)¹⁵.

Quant aux diplômes militaires, il n'y a que quatre des trente-quatre copies de ces documents officiels, délivrés aux soldats mis à la retraite, qui ont conservé la nomenclature du bénéficiaire dans son intégralité.

14. Ces trois unités militaires sont l'*Ala Gemelliana* (*IAMar., lat.*, 250), l'*Ala Hamiorum* (*IAMar., lat.*, 816) et l'*Ala Asturum* (*IAMar., lat.*, 830), attestées en Tingitane par les inscriptions et les diplômes militaires.

15. À titre d'information, il faut noter que cette colonie romaine n'est pas encore localisée. Sur cette question, voir en dernier lieu, J. E. H. SPAN, *IAMar., lat.*, 256 = *AE*, 1967, 655 and the identification of *Colonia Babba*, «ZPE», 103, 1994, p. 191-201; Id., *Une colonie d'Auguste en Tingitane*, «BAM», 18, 1998, p. 339-41.

1) *Domitius Domiti f(i)lius Philad(el)phia*. Son unité est la *cohors II miliaria Sagittaria*. Date: 88 ap. J.-C. (IAMar., lat., 234. *Banasa*).

2) *Bargatus Zaei f(i)lius Hamius*. Il est mentionné avec sa femme et ses enfants: *Iulia Iuli(i) Fil(ia) Deisata ux(or) eius Sura et Zena f(ilia) eius et Saturninus f(i)lius eius*. Son unité est l'*Ala I Hamiorum Sagittariorum*. Date: 108 ap. J.-C. (IAMar., lat., 235. *Banasa*).

3) *M. Antonius Antoni(i) f(i)lius Maximus Syrus*. Sa femme et ses enfants sont mentionnés aussi: *Valeria Messi(i) fil(ia) Messia uxor eius Transducta et Maximus f(i)lius eius et Maxima fil(ia) eius*. Son unité est l'*Ala Gallorum Tauriana c.r.* Date: 122 ap. J.-C. (IAMar., lat., 239. *Banasa*).

4) *M. Publilius Publili f(i)lius Saturninus Tingitanus*. Ses enfants sont cités également: *Saturninus f(i)lius eius et Priscianus f(i)lius eius*. Son unité est l'*Ala Tauriana c.r.* Date: 128/138 ap. J.-C. (IAMar., lat., 241. *Banasa*).

En dehors de ces quatre exemples, les autres diplômes se trouvent dans un état si délabré qu'il est impossible de déchiffrer quoi que ce soit, si l'on excepte sept qui ont gardé tout juste quelques éléments de la dénomination des destinataires.

1) [...]Hiem[psal?]---Iamphn(a) ux[or eius]. (IAMar., lat., 80. *Lixus*).

2) [...]Severus f(i)lius Lusitanus. Date: 154 ap. J.-C. (IAMar., lat., 82. *Lixus*).

3) [---]cti f(i)lius Thrac(us). Date: 108 ap. J.-C. (IAMar., lat., 236. *Banasa*).

4) [...]ni Daci[---] / [---]e L(ucii) fil(ia) Sat[---] / [uxori] eius et Dacio. Son unité est l'*Ala Gemellianae c.r.* Date: 122 ap. J.-C. (IAMar., lat., 240. *Banasa*).

5) [---]loni f(i)lius Flavus Virovesc(a) / [et---]liae fil(ia) eius. Date: 168 ap. J.-C. (IAMar., lat., 285. *Thamusida*).

6) *T. Claudius M. f(i)lius Id[---] / et Senacae f(i)lius eius*. Son unité est l'*Ala I Augusta Gallorum*. Date: 133/161(?) ap. J.-C. (IAMar., lat., 810. *Vobubilis*).

7) [Fuscus?] *Fusci f(i)lius [---] / [et---]ae Rufi f(ilia) Rufina [uxor eius] / [---] et Fuscinae fil(ia) [eius---]*. Date: sous Hadrien? (IAMar., lat., 812. *Vobubilis*).

L'intérêt de tous ces diplômes, y compris les sept derniers, est de montrer que le soldat démobilisé ne fut pas le seul qui se transforma en colon. Sa famille, composée de l'épouse et des enfants, le devint aussi, et augmenta par conséquent le nombre des nouveaux venus installés en Tingitane. Si l'on suppose que les membres de cette famille ne peuvent être considérés comme des allogènes à part entière du fait que la mère des enfants pourrait être une autochtone –

ce qui est possible – un diplôme de *Banasa* montre que le soldat auxiliaire pouvait contracter un mariage avec une allogène avant son arrivée en Tingitane. Ce soldat est le vétéran de l'*Ala 1 Hamiorum Syrorum Sagittariorum*, *Bargatus Hamius* fils de *Zaeus*, qui a eu des enfants d'une femme originaire comme lui de Syrie, comme le montre le surnom *Deisata* qu'elle portait (voir *supra* le diplôme: *IAMar., lat.*, 235). En effet ce *cognomen* présente une certaine analogie phonétique avec les noms autochtones trisyllabiques rencontrés dans différentes provinces africaines comme *Ibzatha*, *Iugurtha* ou *Mazinthā*¹⁶. Mais cette ressemblance n'est pas une preuve suffisante pour identifier le surnom *Deisata* comme autochtone, d'autant que les filles du couple formé par le vétéran syrien et *Iulia Deisata* portent des noms proprement syriens, *Sura* et *Zena*.

Certains textes lapidaires découverts dans les sites même de la Tingitane montrent d'ailleurs qu'il n'y a pas que le mariage, celui des vétérans démobilisés de longue date ou de ceux auxquels font référence les diplômes, qui contribue à élargir le rang des allogènes, mais aussi le regroupement familial.

Les trois exemples suivants, ils mettent en évidence, d'abord, le mariage d'un soldat avec une allogène, qui pouvait être sa compatriote ou originaire d'une autre région du monde romain:

1) [---] *filia* *Nice*. Il s'agit ici de l'épithète d'une grecque, d'après le *cognomen* qu'elle porte. Cette inscription funéraire a été commandée par son mari, *Zosimus*, dont le *cognomen* est grec aussi. Ce *Zosimus* est un soldat de la [cobors] II *Span(orum)*, attestée en Tingitane de 108 à 157 ap. J.-C. (*IAMar., lat.*, 71. Epithète trouvée à Suair: région de *Zilil*).

2) *Iulia Pallas* (morte à l'âge de 27 ans). Cette femme qui porte un *cognomen* grec est l'épouse d'un *stationarius*, *Egnatius Satu[rni]nus*. Son nom figure sur l'épithète qu'il a exécutée pour elle. (*IAMar., lat.*, 339. Epithète découverte à Azemmour: localité moderne située au sud de *Sala*).

3) *Aemilia D. fil(ia) Sextina Viennensi bis Flaminica*. Cette femme, qui était la deuxième flaminique, probablement de *Volubilis*, est originaire de la province de Narbonnaise, comme l'indique clairement son *origo Viennensi* qui est tiré du nom de la ville de Vienne. Son épithète a été exécutée par son mari *Nammius Maternus*, qui est préfet de la *cobors Asturum et Callaecorum* stationnée en Tingitane de 108 à 161 ap. J.-C. (*IAMar., lat.*, 430. Epithète de *Volubilis*).

¹⁶. Sur les caractéristiques d'ordre morphologique des noms libyques ou punico-libyques, voir E. FRÉZOULS, *Les survivances indigènes dans l'onomastique africaine*, dans *L'Africa romana* VII, p. 161-6.

Puis d'autres inscriptions relatives à des personnes issues de ce milieu de soldats en exercice révèlent l'existence d'une immigration suscitée par la présence même de ces militaires. Des membres de la famille de ces derniers sont mentionnés par des inscriptions indiquant leur lien de parenté avec eux par les termes *frater* ou *mater* ou les deux à la fois, comme le montrent les exemples suivants:

1) *Valeria Bastula Cordube(n)sis* (morte à l'âge de 80 ans). Cette femme originaire de Cordoue est la mère de *Valerius Severus*, mentionné dans l'épithaphe qu'il a fait graver pour elle (*matri posuit*) comme cavalier (*eques*) de l'*Ala Gemelliana*, qui est attestée en Tingitane de 88 à 161 ap. J.-C. (*IAMar., lat., 30*. Epithaphe de *Tingi*).

2) *Caecilia Modesta mater et Caecilius Modestus frater*. Ils ont fait une dédicace pour leur proche (fils pour l'une et frère pour l'autre) *L. Caecilius L. f(i)lius Claudia (tribu) Silvanus*, qui est cavalier (*eques*) de l'*Ala (1) Augusta*, attestée en Tingitane de 88 à 122 ap. J.-C. (*IAMar., lat., 451*. Dédicace de *Volubilis*).

Deux autres exemples pourraient s'ajouter aussi à cette liste, si les frères des soldats mentionnés dans les deux épithaphes suivantes n'étaient pas eux-même des soldats:

1) *agens fra[ter] [t(estamento)] f(i)eri i(ussit)*. Il est le frère de [---]vellico (décédé à l'âge de 35 ans), qui avait été *miles* des *Numerus Germanorum* avant d'être *signifer* de l'*Ala (1) Hamiorum*, attestée par ailleurs en Tingitane de 88 à 161 ap. J.-C.¹⁷. (*IAMar., lat., 34*. Epithaphe de *Tingi*).

2) *Valerii Sabinus et Marinus fratres*. Ils sont les frères de *Valerius Abdas Chalcidenus* (mort à l'âge de 35 ans), qui est *imagnifer* de l'*Ala (1) Hamiorum*. (*IAMar., lat., 81*. Epithaphe de Ksar el Kébir: région de *Lixus*).

De ces exemples cités ci-dessus, il apparaît donc que le nombre des allogènes installés définitivement dans divers sites de Tingitane en qualité de vétérans ne se limite pas seulement à ceux-ci. Il englobe aussi leur épouse, les enfants qu'ils ont pu avoir avec elles avant ou après leur arrivée en Tingitane, et certains membres de leurs proches parents.

17. Avant le mot *fra[ter]*, certains termes comme *Principa[l]is* ou [---in] *clomitatu* figurant sur l'épithaphe suggèrent que ce frère du soldat mort à *Tingi* était peut-être une recrue lui aussi de l'armée romaine. Mais l'état très fragmentaire de l'inscription ne permet d'avancer aucune hypothèse dans ce sens.

2

Les immigrés civils

L'installation d'éléments romains, d'origine italienne ou espagnole, en Tingitane avant l'annexion est prouvée, comme on l'a noté plus haut, par la fondation de quatre colonies romaines préclaudiennes, *Tingi*, *Babba*, *Banasa* et *Zilil*. Cette conclusion, qui tient compte de la date ancienne des relations commerciales établies entre la Maurétanie occidentale et le monde romain ou de l'étude des huit nomenclatures latines gravées sur les monnaies coloniales de *Tingi*, ou bien de la décision d'Auguste de distribuer à ses vétérans des terres situées dans un territoire étranger, est corroborée également par l'onomastique des citoyens de *Volubilis*.

Comme le montre une inscription volubilitaine relative à un notable local, *M. Valerius Severus Bostaris f(i)lius*¹⁸, une partie de ces derniers avait acquis le droit de cité romaine avant l'annexion de la Tingitane. Après cette date, les citoyens de la ville pérégrine de *Volubilis* bénéficièrent, en bloc, du même droit à l'occasion de l'accession de leur cité au rang de municipe romain par faveur de l'empereur Claude, probablement vers 44-45 ap. J.-C. Or, l'onomastique de *Volubilis* ne reflète guère l'origine locale de ces autochtones devenus citoyens romains dans les premières années de la domination romaine en Tingitane. Le taux élevé des *nomina* et *cognomina* latins ou latinisés et l'infime quantité des noms autochtones l'illustrent avec force. Il en découle raisonnablement que les autochtones de *Volubilis* avaient été majoritairement romanisés avant l'annexion. Leur romanisation est manifestée surtout par leur choix quasi-exclusif de surnoms latins ou latinisés. Ce choix, cependant, ne pourrait être opéré de cette manière que si des contacts avaient été établis entre ces autochtones et des allogènes, qui ne pouvaient être que d'origine italienne, et probablement espagnole, compte tenu des relations commerciales de longue date existant entre la Maurétanie occidentale et les deux régions du monde romain, l'Italie et l'Espagne¹⁹. Ce qui laisse entendre qu'un noyau d'éléments romains s'était installé à *Volubilis* à une époque antérieure à l'annexion. Mais, à défaut d'éléments de datation dans les inscriptions renfermant des nomenclatures latines, on ne peut les

¹⁸. *IAMar.*, *lat.*, 448.

¹⁹. A. RHORFI, *L'apport de l'onomastique à la connaissance de la romanisation de la Tingitane préromaine*, «BAM», 20, 2003-04 (à paraître).

identifier, si l'on excepte un seul exemple, cité *supra*, relevé par E. Frézouls. D'où la difficulté de distinguer un autochtone romanisé d'un immigré romain installé à *Volubilis* avant l'annexion. Font exception à ce constat ceux des autochtones qui ont conservé leur ancien nom sous forme de *cognomen*²⁰. Ce dernier est par ailleurs l'un des éléments permettant d'identifier les personnes qui immigrèrent en Tingitane à partir de l'époque Claudienne. Pour une partie de ces immigrés dont la dénomination ne comporte pas un surnom non latin, il est possible de les reconnaître aussi comme tels d'après l'indication de leur *origo*.

Les *cognomina* non latins conservés par ces immigrés se divisent en six groupes révélant chacun ou bien l'origine culturelle ou bien l'origine géographique²¹ de leurs porteurs. Ces groupes de surnoms sont les suivants:

A – Les immigrés portant des surnoms grecs

1) [A]ntonius [H]ermes. En sa qualité de *Sevir*, il a fait une dédicace: *Spei Augustae Sacrum*. (IAMar., lat., 2. Dédicace de *Tingi*).

2) C. Aurelius **Herma** Aur(elii) natalis lib(ertus) (mort à l'âge de 55 ans). Aucune autre mention. (IAMar., lat., 14. Épitaphe de *Tingi*).

3) **Lyris** (mort à l'âge de 18 ans). Aucune autre mention. (IAMar., lat., 22. Épitaphe de *Tingi*).

4) Valerii [---] Maior [---] [---E]uthych[ian]us lib(erti) et [beredes---]. Il a fait graver, avec les héritiers des défunts, une épitaphe à ses patrons. (IAMar., lat., 33. Épitaphe de *Tingi*).

5) [?Iu]lius / [Epapb]roditus (mort à l'âge de 55 ans). Mentionné seul. (IAMar., lat., 35. Épitaphe de *Tingi*).

6) **Nileius**. Ses parents, *Iulius Muntanus* et *Aelia Catura* (grecque elle aussi), lui ont fait graver une épitaphe. (IAMar., lat., 60. Épitaphe de *Tamuda*).

20. C'est le cas, par exemple, de T. *Atilius Zubbaeus* (Sala: IAMar., lat., 307b) ou de *Valeria Myggyn* (*Volubilis*: IAMar., lat., 477). Parfois, c'est l'indication de la filiation qui permet de connaître l'origine autochtone des personnes dont les *tria nomina* sont latins, comme le montre l'exemple de M. *Valerius Severus Bostaris f(ilius)* ou celui de son épouse *Fabia Bira Izeltae f(ilia)*.

21. Quelques surnoms tels que *Asiaticus*, *Africanus*... ne sont pas pris en compte, en raison de leur large diffusion dans tout le territoire de l'Empire. Autant dire que cette diffusion est une preuve de leur banalisation qui leur fait perdre toute valeur indicative de l'origine géographique de leurs porteurs.

- 7) [--]s *Fabaia lib(ertus) A[ti]met[us] Au]gust[alis]*. Cet affranchi a fait cette dédicace, en sa qualité de (*sevir*) *Augustalis*, à ses frais. (IAMar., lat., 72. Dédicace de *Lixus*).
- 8) *L. Antonius Charitus L. Antoni(i) Valentis lib(ertus)*. Il est affranchi et *Sevir*. Il a fait une dédicace en l'honneur d'Isis (*Isidis Augustae Sacrum*). (IAMar., lat., 86. Dédicace de *Banasa*).
- 9) *Agatta*. Son épitaphe a été prise en charge par son mari. (IAMar., lat., 254. Épitaphe de *Thamusida*).
- 10) *Sex Iulius Sexti Iuli(i) Primigeni libertus Epictetus*. Cet affranchi a fait une dédicace à *Dianae Augustae*. (IAMar., lat., 345. Dédicace de *Sala*).
- 11) *Aemilius Narcissus et Aemilius Gandaro liberti*. Ces deux affranchis ont fait graver cette épitaphe pour l'épouse de leur patron *M. Aemilius L. f(i)lius Cl(audia tribu) Severus*, qui fut flamine et *ivir* du municipe de *Volubilis*. (IAMar., lat., 429. Épitaphe de *Volubilis*).
- 12) *Q. Caecilius Q. f(i)lius Galeria (tribu) Platon Volubilitanus*. Ce personnage honoré par une dédicace faite par sa fille *Caecilia Caeciliana* et qualifié de *Volubilitanus* fut *ivir* de *Volubilis*. (IAMar., lat., 438. Dédicace de *Volubilis*).
- 13) *M. Valerius Severi libertus Antiochus*. Cet affranchi a fait une dédicace en l'honneur de l'épouse de son patron, *Fabia Bira Izeltae f(ilia)*. (IAMar., lat., 439. Dédicace de *Volubilis*).
- 14) *L. Caecilius L. f(i)lius Claudia (tribu) Plato*. Ce personnage honoré par cette dédicace est le fils de *Caecilius Celsinus* et de *Valeria Gaetula*. (IAMar., lat., 460. Dédicace de *Volubilis*). Peut-être s'agissait-il ici d'un simple choix de son *cognomen* grec, puisque aucun des parents n'en porte un. Seulement, il faut relever que la mère est une allogène d'après son surnom *Gaetula*. Ce *cognomen*, qui est tiré de l'ethnonyme *Gaetuli*, nom d'une grande tribu africaine (voir, par exemple, Liv., XXIII, 18, 1), est très répandu en Maurétanie Césarienne et en Afrique proconsulaire²².
- 15) *L. Valerius Caecilianus Appiani pater*. Ce personnage est le père d'un enfant, *L. Valerius L. f(i)lius Claudia (tribu) Licinianus volubilitanus* mort à l'âge de 3 ans, et l'époux de *Maria Liciniana*. La personne qui porte le surnom grec mentionné dans la nomenclature de *L. Valerius Caecilianus* est un autre fils de celui-ci. (IAMar., lat., 478. Épitaphe de *Volubilis*).
- 16) *Iulius Narcissus / Sextus Iulius Epictetus / Primus M(arci) Anni(i) Heutyctis lib(ertus) / Valerius Hermes / Iunius Ajax*. Aucune information

22. Sur ce point, voir J. GASCOU, *Le cognomen Gaetulus, Gaetulicus en Afrique romaine*, «MEFR», 82, 1970, pp. 723-36.

concernant ces personnages n'est indiquée dans l'inscription. (*IAMar., lat., 491*. Liste de *Volubilis*).

17) *Claudius Sarpedo*. Aucune autre mention. (*IAMar., lat., 492*. Inscription de *Volubilis*).

18) *Valerius Gandaro* / *Antonius Apollinaris*. Aucune autre information dans l'inscription. (*IAMar., lat., 493*. Inscription de *Volubilis*).

19) *Aemilius Narcissus*. Ce personnage a fait graver une épitaphe pour son patron, *M. Aemilius Severus* (mort à 57 ans), qui fut flamine et *uir* de *Volubilis*. (*IAMar., lat., 504*. Épitaphe de *Volubilis*).

20) [---]*Alexan[der]*. Aucune autre information dans l'épitaphe qui est par ailleurs très mutilée. (*IAMar., lat., 521*. Épitaphe de *Volubilis*).

21) *Antonia Ata[lan]ta*. L'épitaphe de cette jeune femme morte à l'âge de 16 ans a été exécutée par sa mère *Caecilia Antonia*. (*IAMar., lat., 531*. Épitaphe de *Volubilis*).

22) *Priamus*. Cette personne a fait graver une épitaphe pour *G. Apronius Paternus Bracarus*. (*IAMar., lat., 537*. Épitaphe de *Volubilis*).

23) *Caecilius Antinous*. Ce personnage a peut-être pris en charge les frais de l'épitaphe faite par son patron (*Caecilius*) *[P]rimus* à son épouse *Caecilia Dativa* (morte à l'âge de 18 ans). (*IAMar., lat., 563*. Épitaphe de *Volubilis*).

24) *Claudia Helena* (morte à l'âge de 62 ans). Son épitaphe a été exécutée par son mari *Cassius Felix*. (*IAMar., lat., 576*. Épitaphe de *Volubilis*).

25) *Claudia Tetis*. Elle a fait une épitaphe pour son mari *Lucr[et]ius Porcellus* mort à l'âge de 70 ans. (*IAMar., lat., 614*. Épitaphe de *Volubilis*).

26) *Nice* (mort à l'âge de 22 ans). Son épitaphe a été exécutée par son père *P. Ritus*. (*IAMar., lat., 625*. Épitaphe de *Volubilis*).

27) *Pompeius Atta[lius]* (mort à l'âge de 61 ans). Aucune autre information dans l'épitaphe. (*IAMar., lat., 630*. Épitaphe de *Volubilis*).

28) *Posidonius fil(ii) fec(erunt)*. Aucune autre information dans l'inscription. Peut-être s'agit-il d'une épitaphe (*IAMar., lat., 631*. Inscription de *Volubilis*).

29) *Valeria Parte[n]opea* (morte à l'âge de 17 ans). Son épitaphe a été exécutée par son mari dont le nom n'y figure pas. (*IAMar., lat., 673*. Épitaphe de *Volubilis*).

30) *Meneaidi*. Il a fait graver une épitaphe pour sa patronne *Aelia Manrelia* morte à l'âge de 80 ans. (*AE, 1987, 1107*. Épitaphe de *Volubilis*).

B – Les immigrés portant des surnoms syriens

- 1) *Aurelia Syra* (morte à l'âge de 20 ans). Son épitaphe a été exécutée par sa mère *Aurelia*. (IAMar., lat., 545. Epitaphe de *Volubilis*).
- 2) *Aurelius Philippus Syrus negotians Au(elii) Samiti Maximi fil(ius)* (mort à 41 ans). Son épitaphe a été exécutée par ses frères qui ne sont pas nommés dans l'épitaphe. (IAMar., lat., 513. Epitaphe de *Volubilis*).
- 3) *Domitia Syraphoenix*. Son épitaphe a été exécutée par son mari [*S*]alutius *Syrophoen[ix--]*. (IAMar., lat., 582. Epitaphe de *Volubilis*).
- 4) *Aurelia Claudia Alexandra Syraphoenix* (morte à l'âge de 26 ans). Aucune autre mention. (IAMar., lat., 544. Epitaphe de *Volubilis*).
- 5) *Bolanus Sabinus Syrofoenix* (mort à l'âge de 55 ans). Son épitaphe a été exécutée par son cousin germain (*sobrinus*) *Ausius Ausonius*. (IAMar., lat., 547. Epitaphe de *Volubilis*).
- 6) *Domitia Syraphoenix*. Son épitaphe a été exécutée par son mari [*S*]alutius *Syrophoen[ix--]*. (IAMar., lat., 582. Epitaphe de *Volubilis*).
- 7) *Domitia Tatia Symphoenix*. Aucune autre indication. (IAMar., lat., 583. Epitaphe de *Volubilis*).
- 8) [*Annius*] *Dionysodorus [Syrophoe]nix* (mort à l'âge de 33 ans). Son épitaphe a été exécutée par son frère *Annius [---]inus fratri[---]*. (AE, 1987, 1123. Epitaphe de *Volubilis*).

C – Les immigrés portant des surnoms arabes

- 1) *Nasonis Crispus*. Il a fait graver une épitaphe pour une personne morte à l'âge de 51 ans. (IAMar., lat., 26. Epitaphe de *Tingi*).
- 2) *Iulius Nasser*. Sur ce personnage, aucune autre information n'est fournie par l'inscription. (IAMar., lat., 491. Liste de *Volubilis*).
- 3) *Aurelia Aithaae Marcia* (d'après l'épitaphe, elle est morte à l'âge de 11 mois et 1 jour). Son épitaphe a été exécutée par son père *Aurelius Samitus Sabinus*. (IAMar., lat., 543. Epitaphe de *Volubilis*).
- 4) *Caelius Iabra*. Il a fait graver une épitaphe pour sa femme [*C*]ecill[i]a *Ianuarua* morte à l'âge de 30 ans. (IAMar., lat., 564. Epitaphe de *Volubilis*).
- 5) Un groupe de *Manapheiens* dont les noms ne sont pas indiqués dans l'inscription grecque. Ils ont fait une dédicace à leurs dieux nationaux, *Manaf* et *Theandrios*. (Dédicace de *Volubilis*, transcrite en caractères grecs. L. Robert, *Inscriptions de Volubilis*, «REG», 49, 1936, pp. 1-5).
- 6) *Aurelius Ianuarius Salemus*. Il a fait une dédicace à son dieu arabe

Theandrios. (Dédicace de *Volubilis*, transcrite en caractères grecs. L. Robert, *Inscriptions de Volubilis*, «REG», 49, 1936, pp. 5-8).

7) **Alapus Magnus Matsabana**. Aucune autre mention. (Inscription grecque de *Volubilis*. *AE*, 1953, 214).

D – Les immigrés portant des surnoms juifs

1) **Antonius Sabbatarius**. L'épithaphe de cet enfant mort à l'âge de 3 ans a été exécuté par son père qui n'y est pas mentionné. (*IAMar.*, *lat.*, 529. Epithaphe de *Volubilis*).

2) **Caecilianus**. Il est mentionné comme *protopolitès* et père de la synagogue. (Epithaphe de *Volubilis* transcrite en caractères grecs: E. Frézouls, *Une synagogue juive attestée à Volubilis*, dans *Acta of the 5th International Congress of Greek and Latin epigraphy*, Cambridge, 1967, Oxford 1971, pp. 287-92).

3) **Matrona** fille du rabbin judas. (Epithaphe de *Volubilis* rédigée en caractères grecs: *AE*, 1946, 68).

4) **Mareinus Ptolemaius Iudeius**. (Epithaphe de *Sala* rédigée en hébreu: G. Vajda, *Inscriptions Antiques du Maroc. Inscriptions hébraïques*, Paris 1966, n° 6, p. 137).

E – Les immigrés portant des surnoms gréco-orientaux

1) **Masonia Ismyrna**. Elle a fait graver, avec son mari, *Q. Caecilius Saturninus* qui fut édile et *uvir* de *Tingi*, une épithaphe pour leur fils, *Q. Caecilius Saturninus Q. Ca[ecili] Saturnini filius*, mort à 21 ans. (*IAMar.*, *lat.*, 18. Epithaphe de *Tingi*).

F – Les immigrés portant des surnoms européens

Dacie:

1) **Valeria Daca**. Son épithaphe a été prise en charge par son mari. (*IAMar.*, *lat.*, 259. Epithaphe de *Thamusida*).

– Le surnom de *Daca*, est tiré du nom de la province de Dacie conquise par l'empereur Trajan, ou bien du nom des habitants, *Daci*, de cette province avant son annexion (Caes., *De bello Gallico*, VI, 52, 2).

Macédoine:

1) **Pompeius Macedo**. Ce personnage a fait graver une épithaphe pour sa fille *Cecilia Pompeiana* morte à l'âge de 15 ans. (*IAMar.*, *lat.*, 566. Epithaphe de *Volubilis*).

2) *Cassius Maced(o)*. Aucune autre indication. (*IAMar., lat., 571*. Épitaphe de *Volubilis*).

– Le surnom de *Macedo* est tiré du nom de la province romaine de *Macedonia*.

Norique:

1) *Cassius Botto* (mort à l'âge de 30 ans au moins: après *annos xxx* une cassure de la pierre a fait disparaître les lettres qui suivent). Aucune autre indication. (*IAMar., lat., 569*. Épitaphe de *Volubilis*).

Quant à l'*origo* accolé à la dénomination d'autres personnes ayant immigré en Tingitane, il se rapporte tantôt à leur origine géographique, tantôt à leur origine ethnique. La liste des noms de ces immigrés est la suivante:

1) *Romulesis*. Aucune autre information dans l'épitaphe. (*IAMar., lat., 36*. Épitaphe de *Tingi*).

– Le surnom de *Romulesis* est tiré du nom de la ville de Bétique, *Romula*.

2) *Tacneider Securi [f(ilius)] ex Masaisulis* (mort à l'âge de 45 ans). Aucune autre mention. (*IAMar., lat., 52*. Épitaphe de *Tingi*).

– Le surnom de *Masaisulis* est tiré de l'ethnonyme *Masaesyli*, qui désigne une grande tribu africaine qualifiée, avec sa voisine la tribu des *Massyli*, de numides par certains auteurs anciens (STR., II, 5, 3; III, 5, 5). La tribu des *Masaesyli* était installée dans une région proche du territoire des Maures que les auteurs anciens identifiaient avec celui de la province de Tingitane.

3) *Isturgitanus*. Aucune autre mention dans ce table de patronat. (*IAMar., lat., 418*. Table de patronat de *Volubilis*).

– Le surnom de *Isturgitanus* est tiré d'un ethnonyme désignant un peuple de Bétique, les *Isturgi* (Plin., III, 10).

4) *Mamilia C. f(ilia) Lucilla ex Baetica Municipio Conobaria* (morte à l'âge de 33 ans). L'ordonnateur de cette épitaphe, *L. Valerius Saturninus*, est le mari de cette femme originaire de Bétique. (*IAMar., lat., 469*. Épitaphe de *Volubilis*).

5) *G. Apronius Paternus Bracarus* (mort à l'âge de 18 ans). Son épitaphe a été exécutée par un certain *Priamus*. (*IAMar., lat., 537*. Épitaphe de *Volubilis*).

– Le surnom de *Bracarus* est tiré d'un ethnonyme du peuple des *Bracari* de Tarraconnaise (Plin., III, 28; VI, 112).

6) *Lacaetanus*. Aucune autre indication. (*IAMar., lat., 611*. inscription de *Volubilis*).

– Le surnom de *Lacaetanus* est tiré de l'ethnonyme du peuple des *Laceta* de Tarraconnaise (Plin., III, 24).

7) [--*Sempronius P*]rimus **Sit**[*ifensis*]. Ce personnage a fait graver une épitaphe pour sa fille [*S*]empronia Prima morte à l'âge de 15 ans. (*IAMar.*, lat., 641. Épitaphe de *Volubilis*).

8) *Caecilius Semeticus* (mort à l'âge de 65 ans) dont l'épitaphe a été exécutée par son épouse *Antonia Galatia*. (*AE*, 1987, 1110. Épitaphe de *Volubilis*).

Peut s'ajouter à ces listes un affranchi dont l'origine orientale est suggérée par sa dévotion à la déesse égyptienne *Isis*:

1) *L...Caecilius Felix L. Caecili(i) Caeciliani libertus*. Cet affranchi, qui fut un *Seviratus*, a fait une dédicace en l'honneur de la déesse égyptienne *Isis* (*Isidi Augustae sacrum*). (*IAMar.*, lat., 352. Dédicace de *Volubilis*).

Ces listes d'immigrés civils, ainsi que celles incluant les noms des vétérans et de leurs familles installés en Tingitane, ne sont pas exhaustives. Elles sont dressées à partir de la moisson des inscriptions mises à jours jusqu'à présent.

Néanmoins, elles fournissent des informations fort utiles sur l'origine des immigrants de Tingitane, en particulier les listes relatives aux immigrants civils. Ces dernières montrent de façon claire que la Maurétanie Tingitane, qui fut considérée comme une province plus ou moins marginale en raison de son isolement géographique par rapport au reste des provinces de l'Empire, a attiré une population originaire de différentes régions de cet Empire même. Outre les provinces voisines telles que la Bétique ou la Césarienne d'où est issue une partie des immigrants civils, des provinces plus lointaines, notamment celles de la partie orientale de l'Empire, sont bien représentées.

Sans doute ces immigrants n'ont-ils pas fait le voyage de si loin pour s'installer dans cette province africaine, située à l'extrême partie occidentale de l'Empire, sans raisons. Un certain nombre d'entre eux a choisi de s'y fixer pour faire du commerce, comme en témoigne une inscription volubilitaine relative à un commerçant syrien désigné comme tel par le terme *Negotians* (*IAMar.*, lat., 513: voir dans la liste citée *supra*). D'autres pourraient avoir fait de longs trajets, avant d'échouer en Tingitane, en quête d'une vie meilleure que dans leur patrie d'origine. Enfin, une catégorie com-

posée d'affranchis y fut amenée, peut-être avant que ceux-ci n'aient été affranchis, par des immigrés riches.

Il est vrai qu'on ne peut pas dessiner des courbes, qui retraceraient fidèlement l'évolution de l'immigration romaine en Tingitane sur une période de trois siècles à peu près, en se fondant uniquement sur les données onomastiques examinées ci-dessus. Mais ces données n'en sont pas moins intéressantes pour autant. Car elles permettent de relever que cette immigration romaine en Tingitane a été plus importante qu'on ne le pensait. Ses acteurs principaux furent à la fois des militaires mis à la retraite et des civils. Aussi cette immigration se caractérise-t-elle par deux traits principaux: l'un revêt un aspect militaire, l'autre civil.

René Rebuffat
Notes d'onomastique ethnique. Les *Maces*

L'étude des peuples du Maghreb antique est évidemment tributaire de l'onomastique ethnique. Mais celle-ci est à son tour tributaire de données philologiques. Elles sont difficilement maîtrisables, puisqu'une des sources principales d'information, les textes libyques eux-mêmes, offre les difficultés d'interprétation que l'on sait. Cependant, les textes sémitiques, grecs ou latins donnent des informations qui ne sont pas négligeables.

Les apports linguistiques ont été acquis, et les difficultés rencontrées, par de nombreux érudits qui se sont intéressés soit à la langue libyque, soit aux questions ethniques. Nous avons nous-même mesuré l'ampleur de ces difficultés, mais, pour ce qui nous concerne, à partir de l'histoire ethnique des populations du Maroc antique d'abord, du reste de l'Afrique du Nord ensuite, et sans être ni berbérisant, ni sémitisant, ni même linguiste. Nous voudrions donc ici seulement faire le bilan, évidemment partiel, comme on le verra aisément en consultant nos sous-titres, des questions que nous avons rencontrées. Il va de soi que nous utilisons ou croisons nombre de remarques déjà faites, quelquefois en un langage différent du nôtre. On nous pardonnera de nous exprimer en langue vulgaire.

Notre projet consiste à examiner d'abord les attestations qui concernent le peuple des *Maces*, dont le centre d'implantation se situe en Tripolitaine et en Syrtique, sans doute parce que nous avons déjà eu à nous en occuper, y compris lors de notre travail de terrain à Bu Njem et dans la Syrte, mais surtout parce que leurs attestations sont diverses et philologiquement intéressantes. Les informations que nous aurons recueillies nous permettront peut-être d'aborder ultérieurement une seconde partie de notre travail, plus largement étendue à l'Afrique du Nord.